

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20251106-2025-079-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025

Publication : 13/11/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	29
Date de la convocation		
30/10/2025		
Date d'affichage		
30/10/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 6 novembre 2025 (20h)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt cinq
et le six novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, FESSY Véronique (Pradines), LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue) PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

DAUVERGNE Jean-François (Régny) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle) ; REULIER Serge a donné pouvoir à GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) ; PRAST Lionel a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ; DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) ; BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

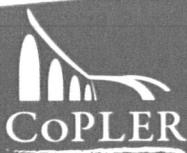
Excusés :

MONTEL Fabienne (Regny)

Délibération : 2025-079-CC

Objet : Budget Immobilier d'entreprise - Décision modificative n°2

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-079-CC**Objet : Budget Immobilier d'entreprise - Décision modificative n°2**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-027bis-CC du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du Budget Immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°2025-017-CC du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget Immobilier d'entreprise,

Suite à une erreur de saisie dans le budget primitif 2025 lors de l'affectation du résultat, il est nécessaire de régulariser le chapitre 002 – Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibérer, le Conseil communautaire, a l'unanimité,

DECIDE :

- D' **APPROUVER** la décision modificative n°2 qui se présente de la manière suivante :

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	16 199,11 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	16 199,11 €	0,00 €
R-70871-020 : Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 199,11 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 199,11 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	16 199,11 €	16 199,11 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Fait à Saint-Symphorien de Lay,

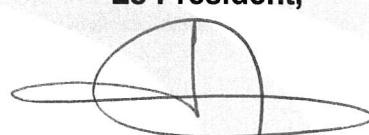
Le 06/11/2025

Le secrétaire de séance,



Charles BRUN

Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône